



Savez-vous lire les caractères arabes, persan ou turc ?



Pouvez-vous nous donner une interprétation de l'une ou de l'autre de ces inscriptions utilisant ces écritures aux XVIII et XIXe siècle ?

En voici d'autres qui ont longtemps ornés la même panoplie,
et ont aussi un petit air oriental ...
Faites votre choix !



* Il existe toutes sortes de donations : donation partage, donation au moment d'un héritage ou sur succession à venir etc. Ce système de "donation entre vif", est dit du don gratuit sans contre parti ni engagement.

** Ce double nom pour un seul domaine, doit être du au fait que le contrat rapporte le nom des deux métairies voisines comme si elles faisaient partie d'un tout.

▫ Anne Faure est probablement née au château du Valladoux, paroisse de Bonneville. Son père est qualifié de "*négociant*". Son surnom de Lassablière lui permet de se distinguer des nombreux Faure de la région. En 1758 Anne est désignée comme la fille aînée.

La jeune femme se fiance avec Henry Métivier.

Le 20 décembre 1758, Henry Métivier et Anne Faure se retrouvent devant un notaire bordelais pour signer leur contrat de mariage. La jeune fille et sa mère logent, pour l'occasion, rue de la Tour, dans ce même quartier des Chartrons. Son père, Pierre Faure ne s'est pas déplacé. Il ne réside d'ailleurs pas au Valladoux, mais à Golce, aux environs de Sarlat. Pour suppléer à son absence, il a confié à son épouse Anne Vincens une procuration qu'il a fait légaliser à Sarlat. Par ce contrat, le (futur) jeune ménage reçoit quelques biens.

Ainsi la mère d'Henry accorde-t-elle à son fils, en dotation entre vif *, un domaine (sic) appelé "*à La Birondie*" et "*à La Callivie*" **, situé paroisse de Pomport, composé de deux métairies, prés, bois, vigne, terre labourable et d'une maison de maître.

▫ Henry et Anne ont un fils, qui reste peut-être unique, Jean Pierre 66/98.

▫ De la suite de la carrière d'Henry, on ne sait rien.

Reprend-il la mer ? Meurt-il au cours d'un naufrage ?

Une chose est sûre, en 1763 sa mort est officiellement reconnue.

▫ Le 13 décembre 1763, il est procédé à l'inventaire après décès d'Henry Métivier, en présence de Fonvielle, notaire.

Ce document a pour but de clarifier sa succession.

En juin 1773, "*Dame*" Anne Faure est toujours veuve. Elle ne s'est pas remariée. Comme légitime administratrice des biens de son fils Jean Pierre Métivier, âgé de 12 ans, elle signe une reconnaissance de dettes en faveur de sa belle-mère, Marthe Dudillot.